

Date de dépôt: 3 octobre 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une demande de grâce

Rapport de M. Claude Aubert

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a posé quelques problèmes de procédure :

- a) une telle demande aurait dû être adressée directement à la Commission de grâce ; mais, sur le plan formel, le texte, formulé en tant que pétition, ne pouvait pas ne pas être enregistré et transiter par notre commission ;
- b) en matière de grâce, c'est à la personne concernée d'en faire personnellement la demande à la commission ad hoc. L'intervention d'un tiers n'est pas acceptée.

La décision a donc été simple : un classement unanimement accepté par notre commission dans sa séance du 29 septembre 2005, sous la présidence de M. Alain Etienne, avec la collaboration de M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste.

En faveur du classement : 2 AdG, 3 S, 2 Ve, 2 L, 2 R, 1 PDC, 1 UDC.
[unanimité]

Un peu d'histoire pour conclure : une demande de grâce formulée par M. M. M. lui-même avait été rejetée par le Grand Conseil dans sa séance du 27 juin 2002. Depuis lors, cette personne ne s'est plus manifestée. (Elle n'est plus connue actuellement du SAPEM.) Un an plus tard, son épouse a déposé

la présente pétition, renvoyée à notre commission le 4 décembre 2003. Ce document figurait depuis lors dans la liste des objets en suspens.

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs les députés, la commission vous propose de classer cette pétition.

Pétition

(1454)

pour une demande de grâce

Par la présente, je vous fais part de ma situation familiale :

Mon mari, M. Mollah Mohammad Prince, a eu des différends avec la justice dans le passé (1998), par la suite, une expulsion de dix ans a été prononcée.

Pour une personne qui va en prison pour la première fois de sa vie, une expulsion de dix ans, c'est énorme à mon avis. Mon mari a peut-être fait des erreurs dans le passé, mais il a fait sa peine.

Depuis 2001, nous sommes mariés et avons eu un petit garçon qui s'appelle Adam-Ismaël et qui a 2 ans aujourd'hui.

Mon fils a dû voir son père six mois dans sa petite vie, puisque son papa n'a pas le droit de rentrer sur le territoire suisse. Mon mari n'a nulle part où aller, il passe son temps à l'étranger pour travailler et chaque fois qu'il vient voir sa famille il se fait interpeller par les autorités.

Il y a une année, notre avocat, M^c Olivier Boillat, a fait un recours en grâce qui malheureusement a été refusé.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, comprenez que nous ne pouvons plus vivre ainsi car depuis cette situation, je suis en dépression, mon fils est complètement désorienté par la non-présence de son père. Mon fils et moi ne pouvons quitter la Suisse car ma famille a des problèmes de santé ; ma mère a un cancer généralisé, mon père est trop âgé pour s'occuper d'elle à plein temps ; de plus j'ai un frère et une sœur encore mineurs, les médecins ne donnent plus à ma mère beaucoup de temps à vivre car cela fait seize ans qu'elle a le cancer. Nous aimerions avoir une vie de famille normale, pouvoir passer les anniversaires et les noëls ensemble comme tout le monde, sans chagrin.

Après sa peine, mon mari s'est toujours bien comporté vis-à-vis de la justice, de plus c'est un homme travailleur, il peut avoir du travail de suite si sa situation s'arrange, car il ne veut pas faire de choses illégalement par peur des représailles.

Notre seul souhait serait de vivre en famille et normalement.

Merci de votre compréhension.

N.B. : 1 signature

M^{me} Céline Jost Mollah

4, chemin du Pré-du-Camp

1228 Plan-les-Ouates